



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE  
MERCREDI 16 juin 2026 À 19 H 00

---

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Mot du maire
- 1.3 Public - Période de questions
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 mai et de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2026
- 1.6 Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif des 21, 28 mai et 4 juin 2026

**2. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

- 2.1 Adoption du Règlement no PR-0280-176 modifiant le Règlement no 0280-000 sur la circulation et le stationnement
  - *Modification du règlement dans le but de prolonger la zone de stationnement réservée aux détenteurs de vignettes résidents sur la rue des Eaux-Vives (côté pair) ainsi que l'ajout de stationnement interdit en tout temps du côté opposé (impair)*
  - *District : 2*
- 2.2 Adoption du Règlement d'emprunt no PR-1038-000 décrétant une dépense pour des travaux de reconstruction du poste de pompage Saint-Antoine ainsi qu'un emprunt de 4 000 000 \$
  - *Nouveau règlement d'emprunt au montant de 4 000 000 \$ pour les travaux de réfection du poste de pompage principal Saint-Antoine*
  - *100 % à l'ensemble desservi égout*
  - *Terme : 20 ans*
  - *Tenue de registre du 6 au 10 juillet 2026*
  - *Districts : 7 et 8*
- 2.3 Adoption du Règlement d'emprunt no PR-1039-000 décrétant une dépense pour l'aménagement du lien de mobilité active Est-Ouest, phase 1 ainsi qu'un emprunt de 1 100 000 \$
  - *Nouveau règlement d'emprunt de 1 100 000 \$ pour les travaux d'aménagement du lien de mobilité active Est-Ouest dans l'emprise ferroviaire – Phase 1, située au nord du boulevard Lajeunesse sur une distance de 870 mètres*
  - *100 % à l'ensemble*
  - *Terme : 20 ans*
  - *Tenue de registre du 6 au 10 juillet 2026*
  - *District : 10*

- 2.4 Adoption du Règlement d'emprunt no PR-1040-000 décrétant une dépense pour des travaux de modification d'un régulateur de débit sanitaire ainsi qu'un emprunt de 250 000 \$
- La Ville souhaite adopter un règlement d'emprunt de 250 000 \$ afin de réaliser les travaux de modification du régulateur n°2 pour le réseau d'égout d'eaux usées
  - Ces travaux permettront de compléter les mesures compensatoires du centre-ville, rendant ainsi possible la mise en chantier de nouveaux développements
  - 100 % à l'ensemble desservi égout et/ou réserve financière
  - Terme : 20 ans
  - Tenue de registre du 6 au 10 juillet 2026
  - District : 6
- 2.5 Adoption du Règlement no 0887-005 modifiant le Règlement no 0887-000 sur la gestion des matières résiduelles
- Amendement au règlement
  - La modification du règlement vise à clarifier les matières acceptées ou refusées, dont les encombrants et les matières recyclables, pour assurer la sécurité des éboueurs et respecter les définitions d'Éco Entreprises Québec
  - Elle encadre aussi la collecte des matières organiques et le suivi des résidus de construction, rénovation et démolition afin de réduire l'enfouissement
  - Districts : Tous
- 2.6 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Projet de Règlement d'emprunt parapluie no PR-1041-000 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection routière, trottoirs, bordures, drainage, éclairage et systèmes de gestion de la circulation à divers endroits de la Ville de Saint-Jérôme (VP 2027-1) ainsi qu'un emprunt de 14 000 000 \$
- Nouveau règlement
  - Vise à présenter un projet de règlement d'emprunt parapluie autorisant un emprunt maximal de 14 000 000 \$, destiné à financer la réalisation de travaux de réfection routière à divers endroits du territoire de la Ville
  - 100% à l'ensemble
  - Terme : 20 ans
  - Districts : Tous
- 2.7 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Projet de Règlement no PR-0280-177 modifiant le Règlement 0280-000 sur la circulation et le stationnement
- Amendement au règlement
  - La rue Perreault présente des enjeux de stationnement liés à l'implantation des horodateurs et à l'alternance du stationnement sur rue. Une reconfiguration est proposée, soit le retrait du stationnement avec paiement à l'horodateur du côté ouest, ajout de vignettes résidents et abolition du stationnement en alternance
  - District : 6
- 2.8 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Projet de Règlement no PR-0527-021 modifiant le Règlement 0527-000 sur les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme
- Amendement au règlement afin de réduire la limite de vitesse aux endroits suivants :
  - Rue Filion, entre les rues des Prés et Joseph-Fortier – de 50 km/h à 30 km/h
  - Rue Saint-Georges, entre les rues Vaillancourt et Giguère et entre de Sainte-Paule et Bélanger – de 50 km/h à 40 km/h
  - Montée Sainte-Thérèse, entre la rue des Fondateurs et la montée Girouard – de 70 km/h à 50 km/h
  - Districts : 1, 4, 5 et 12
- 2.9 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Projet de Règlement no PR-0928-003 modifiant le Règlement 0928-000 décrétant des travaux de mise aux normes de l'usine d'épuration, ainsi qu'un emprunt de 5 750 000 \$
- Amendement au règlement
  - Le règlement d'emprunt adopté en 2021 et amendé en 2025 vise la mise aux normes de l'usine d'épuration
  - Un solde disponible d'environ 136 000 \$ au règlement 0967-000 sera transféré au règlement 0876-000 afin de réduire le financement futur requis
3. **ZONAGE**
- 3.1 Dépôt des procès-verbaux des assemblées de consultation publique des 2 et 9 juin 2026
- 4 certificats

- 3.2 **Adoption du Règlement no 0350-003 modifiant le Règlement no 0350-000 sur le plan d'urbanisme et de mobilité durable (PUMD)**
- *Le projet de règlement vise à modifier la compatibilité des classes d'usages « Restauration et débit de boisson » et « Institutionnel et communautaire local » dans l'aire d'affectation « Espaces vert et de récréation » au plan d'urbanisme*
  - *Restauration et débit de boisson » autorisés comme usages additionnels/complémentaires dans toutes les aires d'affectation récréatives (incluant notamment Gai Luron et Lac Jérôme)*
  - *Districts : Tous*
- 3.3 **Adoption du Règlement no 0351-008 modifiant le *Règlement no 0351-000 sur le zonage***
- *Amendement au règlement*
  - *Autoriser certains usages additionnels et certaines constructions accessoires pour diverses classes d'usages non résidentiels*
  - *Corrections aux règles applicables à certaines constructions accessoires*
  - *Modification afin d'encadrer un projet aux immeubles sis au 620 et au 640, rue Castonguay et l'assujettir aux usages conditionnels*
  - *Consultation publique a eu lieu le 12 mai 2026*
  - *Districts : Tous*
- 3.4 **Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet du *Règlement no 0355-004 modifiant le Règlement 0355-000 sur les permis et les certificats***
- *Vise à harmoniser la réglementation municipale avec le nouveau cadre gouvernemental applicable aux milieux hydriques, en vigueur depuis le 1er mars 2026*
  - *Il précise les travaux assujettis à un certificat d'autorisation et les informations requises pour déposer une demande*
  - *Il est complémentaire au règlement sur le zonage 0351-009, assurant une application claire, cohérente et sécuritaire pour les citoyens*
  - *Districts : Tous*
- 3.5 **Adoption du Règlement no 0350-004 modifiant le *Règlement no 0350-000 sur le plan d'urbanisme et de mobilité durable (PUMD)***
- *Vise à la correction du règlement*
  - *Suite à une erreur au règlement 0350-002, au plan 2 en annexe 1, il y a lieu de remplacer le plan pour éviter une mauvaise lecture de la légende, deux éléments ayant été interchangés (Secteur de consolidation différée et zone particulière de développement)*
  - *Districts : Tous*
- 3.6 **Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet du *Règlement no 0351-009 modifiant le Règlement 0351-000 sur le zonage***
- *Vise à harmoniser la réglementation municipale avec le nouveau cadre gouvernemental applicable aux milieux hydriques, en vigueur depuis le 1er mars 2026*
  - *Il permet de clarifier les définitions, d'ajuster les travaux autorisés et d'uniformiser les normes afin d'assurer une application cohérente sur le territoire*
  - *Il est complémentaire au projet de règlement 0355-004 sur les permis et certificats*
  - *Districts : Tous*
- 3.7 **Demande de dérogation mineure DM-2026-20081 – 200, rue Rolland – Lot 3 568 112 du cadastre du Québec**
- *Vise à autoriser un garage, une remise et une clôture en cour avant afin de permettre des installations liées à un site de santé*
  - *Le projet soutient la fonctionnalité des services, en cohérence avec le PUMD et le PPU du Pôle de la santé, favorisant un milieu organisé et durable*
  - *District : 6*
- 3.8 **Demande de dérogation mineure DM-2026-20089 – 524, 38<sup>e</sup> Avenue – Lot 2 350 787 du cadastre du Québec**
- *Vise à réduire la proportion de maçonnerie sur un mur latéral donnant sur rue afin de permettre l'agrandissement d'une maison*
  - *Le projet contribue à la consolidation du cadre bâti tel que prévu au PUMD*
  - *District : 7*
- 3.9 **Demande de dérogation mineure DM-2026-20128 – Rue Antonia-Nantel – Lot 6 644 022 – Futur lot 6 729 842 du cadastre du Québec**
- *Vise à permettre une porte d'entrée non orientée vers la rue et l'absence de lien piéton entre les deux afin de permettre la construction de 5 logements*

- *Le projet permet le développement d'un secteur résidentiel signature identifié au PUMD*
  - *District : 10*
- 3.10 Demande de dérogation mineure DM-2026-20090 – 103, rue Monique-Harvey – Lot 6 356 330 du cadastre du Québec
- *Vise à réduire certaines distances séparatrices, autoriser des remises de taille supérieures et certains matériaux afin de compléter un projet résidentiel intégré, améliorant l'offre de logements et la qualité de vie, tout en respectant le PUMD par une implantation sécuritaire et bien encadrée*
  - *District : 10*
- 3.11 Demande d'usage conditionnel UC 2026-20108 – Rue Schulz – Lots 4 034 054 et 4 034 055 du cadastre du Québec
- *Demande d'usage conditionnel visant à réduire l'espace réservé aux commerces au rez-de-chaussée afin de permettre un immeuble mixte, en raison d'une offre commerciale insuffisante, nuisant à l'accès aux services de proximité et allant à l'encontre du PUMD pour des milieux de vie complets et accessibles*
  - *District : 3*
- 3.12 Demande de dérogation mineure DM-2026-20075 – 350, rue Castonguay – Lot 2 140 653 du cadastre du Québec
- *Vise à réduire la largeur d'une allée d'accès afin de permettre l'ajout d'un stationnement sur un immeuble résidentiel, en raison de risques pour la sécurité, d'un manque de verdissement et d'une incompatibilité avec les orientations du PUMD en matière de mobilité sécuritaire et de qualité de vie*
  - *District : 7*
- 3.13 Demande de dérogation mineure DM-2026-20088 – Rue Antonia-Nantel – Lot 6 644 020 – Futur lot 6 729 842 du cadastre du Québec
- *Vise à permettre une porte d'entrée non orientée vers la rue et l'absence de lien piéton entre les deux afin de permettre la construction de 5 logements*
  - *Le projet permet le développement d'un secteur résidentiel signature identifié au PUMD*
  - *District : 10*
- 3.14 Demande de dérogation mineure DM-2026-20101 – 78, rue de Martigny Ouest – Lot 6 597 987 du cadastre du Québec
- *Vise à agrandir une aire de stationnement afin de permettre un projet commercial, en raison d'une trop grande surface asphaltée, du manque de verdissement et d'un aménagement incompatible avec les objectifs du PUMD et du PPU du centre-ville en matière de qualité de vie, de sécurité et d'environnement*
  - *District : 1*
- 3.15 Demande d'exemption de fournir des cases de stationnement no EXEM 2026-20042 – Rue Saint-Georges – Lots 2 351 744, 2 351 745, 2 352 475 et 2 354 276 du cadastre du Québec
- *Refus d'une demande d'exemption de 12 cases afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte, en raison du refus du PIIA associé*
  - *District : 6*

#### **4. DEMANDE DE PERMIS - PIIA - DÉMOLITION**

- 4.1 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20071 - Rue Schulz - Lots 4 034 054 et 4 034 055 du cadastre du Québec
- *Vise à construire un immeuble résidentiel de 47 logements afin de permettre un projet de densification, en raison d'une intégration partielle, d'un verdissement insuffisant et d'éléments incomplets, et non alignés avec le PUMD*
  - *District : 3*
- 4.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20095 – 248, rue Saint-Joseph – Lot 2 142 802 du cadastre du Québec
- *Vise à remplacer le revêtement extérieur afin de permettre la rénovation d'un bâtiment patrimonial, améliorant le confort et l'esthétique, et tout en préservant le cachet du bâtiment et du secteur, contribuant à l'atteinte des objectifs du PUMD*
  - *District : 9*
- 4.3 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20072 – 36 à 44, rue Saint-Louis – Lot 2 139 307 du cadastre du Québec
- *Vise à harmoniser des matériaux extérieurs afin de régulariser la rénovation d'un bâtiment patrimonial*
  - *Le projet s'inscrit en cohérence avec le PUMD*
  - *District : 9*

- 4.4 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20076 – Rue Lamontagne – Lots 3 239 315 et 3 239 316 du cadastre du Québec
- *Vise à regrouper deux terrains afin de permettre la création d'un lot constructible, favorisant une planification cohérente, la protection des milieux naturels et un développement durable, en lien avec les orientations du PUMD et la mise en valeur du territoire*
  - *District : 10*
- 4.5 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20077 – 459 à 465, rue Laviolette – Lot 2 140 997 du cadastre du Québec
- *Vise à remplacer des fenêtres et rénover la toiture afin de permettre l'amélioration d'un immeuble de 7 logements*
  - *Le projet valorise le patrimoine et la qualité du milieu de vie, en cohérence avec le PUMD et le PPU du centre-ville*
  - *District : 1*
- 4.6 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20083 – Rue Dagenais – Lot 6 552 313 du cadastre du Québec
- *Vise à construire une garderie avec stationnement et aménagement paysager afin de permettre un milieu sécuritaire et accessible pour les familles, contribuant à des milieux de vie complets, au verdissement et à la vitalité locale, en cohérence avec le PUMD*
  - *District : 10*
- 4.7 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20092 – 71 à 73, rue Beaulieu – Lot 2 142 815 du cadastre du Québec
- *Vise à remplacer 14 fenêtres et portes afin de permettre la rénovation d'un bâtiment patrimonial, améliorant le confort et l'efficacité énergétique, tout en préservant le cachet du secteur, contribuant à la mise en valeur et aux objectifs du PUMD*
  - *District : 9*
- 4.8 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20097 – 979, boulevard Saint-Antoine – Lot 2 354 165 du cadastre du Québec
- *Vise à construire un immeuble de 31 logements, en raison d'une intégration inadéquate au secteur, de la perte d'arbres matures et d'un volume trop important, nuisant au cadre de vie et contraire aux orientations du PUMD et du PIIA du noyau villageois de Saint-Antoine*
  - *District : 7*
- 4.9 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20099 – Place Pauline-Cadieux – Lot 6 707 481 du cadastre du Québec
- *Vise à construire un immeuble résidentiel de 33 logements avec stationnement afin de permettre un nouveau milieu de vie accessible, favorisant la densification, la mobilité active et la qualité de vie, conforme au PUMD aux orientations applicables au secteur Univa*
  - *District : 10*
- 4.10 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2025-20144 – Rue Saint-Georges – Lots 2 351 744, 2 351 745, 2 352 475 et 2 354 276 du cadastre du Québec
- *Vise à autoriser un bâtiment mixte d'environ 99 logements. Refus en raison d'un effet de masse et d'une intégration inadéquate au cadre bâti, d'une mise en valeur insuffisante du bâtiment patrimonial adjacent, d'une implantation peu favorable à l'animation du domaine public, ainsi que d'un verdissement insuffisant, en contradiction avec les critères du PIIA*
  - *District : 6*

## 5. **PAIEMENTS DIVERS**

- 5.1 Dépôt - Liste des dépenses contenues dans le registre des chèques – Mai 2026
- 5.2 Dépôt - Rapport sur la délégation de pouvoir - Mai 2026
- 5.3 Convention d'aide financière entre la MRC de la Rivière-du-Nord, le Centre d'information et d'innovation en transport innovant des Laurentides et la Ville de Saint-Jérôme - Projet L'intelligence artificielle pour améliorer la mobilité intermodale et la sécurité routière
- *Autoriser une dépense de 430 000 \$ via l'excédent affecté - Mobilité afin de conclure une entente d'aide financière avec la MRC de la Rivière-du-Nord et le CFI pour leur projet expérimental en transport intelligent sur 11 feux de circulation près de l'échangeur Grand-Héron*

- 5.4 Autorisation de verser la contribution de la Ville à l'Office d'habitation des Laurentides – Budget révisé 2026
- *Autoriser le versement de 10% du déficit de l'Office municipal d'habitation des Laurentides pour l'ensemble des immobilisations sur son territoire dans le cadre du "Programme d'habitation à loyer modique"*
- 5.5 Dépôt - Rapport du trésorier sur l'utilisation des réserves financières en 2025
- *Dépôt du rapport du trésorier sur l'utilisation des réserves financières pour l'année 2025, détaillant les affectations et les soldes afin d'assurer une gestion transparente et conforme aux orientations du conseil municipal*
- 5.6 Refinancement 2026 - Remboursement anticipé d'une partie des émissions 160914 et 211105
- *La Ville doit refinancer ces émissions de dette à long terme qui viennent à échéance en 2026. Elle profite de cette occasion pour fermer certaines dettes via des remboursements anticipés pour un montant de 2,4M\$*
  - *Économie totale des frais d'intérêts de 360 000 \$*
  - *Diminution annuelle du service de dette pour les 5 prochaines années : 462 000 \$*
- 5.7 Transferts budgétaires – Affectation de revenus excédentaires divers
- *Depuis 2026, la Ville a reçu des subventions non prévues au budget initial, associées à des dépenses additionnelles*
  - *Conformément à l'article 8 du règlement 1017-000, une résolution est requise afin d'affecter ces revenus excédentaires*
- 5.8 Transfert de crédits et affectation supplémentaires – Fonds de roulement 2026 (Annexe 1.1)
- *Des ajustements à la liste 2026 financée par le fonds de roulement sont proposés : bonification pour un véhicule incendie, ajout d'un projet de télémétrie au Lac Jérôme et d'un pont roulant, ainsi que retrait du projet de cheminée devenu non requis*
- 5.9 Transfert budgétaire – Utilisation du budget disponible pour la location d'équipement du CGER, pour opération en régie interne et l'acquisition d'équipements et d'outillage mécaniques
- *En mars dernier, le conseil municipal a approuvé le non-renouvellement de l'entente avec le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) pour la gestion du parc de véhicules et d'équipements de la Ville. Conséquemment, afin d'assurer la continuité des opérations et d'éviter toute interruption de service, la Ville doit mettre en place rapidement les installations et les postes de travail nécessaires à l'entretien et à la réparation de ses véhicules et équipements actuels et futurs*
- 5.10 Transfert de crédits et affectations supplémentaires – Paiement comptant 2026
- *Des ajustements à la programmation 2026 financée comptant sont requis : retrait du projet de réhabilitation d'horloge devenu inutile, réaffectation vers des besoins urgents en équipements des travaux publics et bonification du budget pour l'habillement des véhicules incendie*

## **6. ADJUDICATIONS - SOUMISSIONS**

- 6.1 Attribution de contrat – Service d'enfouissement des déchets et des encombrants – No 2026-VSJ-184

## **7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 7.1 Addenda – Projet PR-2020-46 – Quartier des Hauts St-Germain – Secteur Nord-Phase I – Prolongement du boulevard de la Traversée – 5<sup>e</sup> Quartier
- *La Ville accepte de recevoir des terrains supplémentaires dans le cadre du projet « 5e Quartier ». Certains de ces terrains comprennent des équipements municipaux, tandis que d'autres sont difficiles à développer en raison de la présence de milieux naturels qui pourront être protégés*
  - *District : 4*
- 7.2 Entente intermunicipale d'entraide relative à l'échange de services en matière de protection contre l'incendie et les sinistres – Ville de Saint-Jérôme et Ville de Saint-Sauveur
- *Les services de la sécurité incendie des Ville de Saint-Jérôme et de Saint-Sauveur désirent conclure une entente sur le partage de leur force opérationnelle et organisationnelle en cas de besoin, et ce, à un coût déterminé par celles-ci, en favorisant ainsi une économie d'échelle*

- 7.3 Protocole d'entente entre le Centre de services scolaires de la Rivière-du-Nord et la Ville de Saint-Jérôme – Prévention, enquêtes et interventions des membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence
- *Cette entente précise comment le Service de police intervient auprès du centre de services scolaire et des établissements listés à l'annexe I*
  - *Elle explique les règles d'intervention en cas d'urgence, les règles d'intervention lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé et elle établit également une façon de travailler ensemble entre le milieu scolaire et le milieu policier*
  - *Cette collaboration vise la prévention et les enquêtes*
- 7.4 Adoption de la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'attribution d'un contrat, d'un processus d'homologation ou de qualification
- *La Loi sur les contrats des organismes municipaux, entrée en vigueur le 1er avril 2026, remplace les anciennes règles de gestion contractuelle municipale et oblige les organismes municipaux à adopter et publier sur leur site Web une procédure de réception et d'examen des plaintes applicable à tous les types d'attribution de contrats*
- 7.5 Demande de travaux municipaux – Prolongement de l'extrémité nord de la rue du Quartz – PR 2020-21
- *La Ville refuse un projet de nouvelles habitations à l'extrémité nord de la rue du Quartz. Pour réaliser ce projet, il faudrait prolonger la rue ainsi que les réseaux d'eau et d'égout. La Ville souhaite plutôt concentrer les nouveaux projets dans les secteurs déjà aménagés et protéger davantage les espaces naturels*
  - *District : 3*
- 7.6 Protocole d'entente entre Ville de Châteauguay et Ville de Saint-Jérôme - Centre tierce en cas d'incapacité du centre principale et de relève à prendre les communications d'urgence
- *Le Centre de communication d'urgence de Châteauguay agira comme centre de secours si les centres de Saint-Jérôme et de Saint-Eustache ne peuvent plus recevoir les appels d'urgence. Cette entente, permise par la Loi sur les cités et villes, permet aux municipalités de s'entraider pour assurer la continuité des services essentiels*
- 7.7 Cession de rang sur le lot 2 141 556 du Cadastre du Québec – Société en commandite Liria Saint-Jérôme
- *La Ville approuve une démarche nécessaire au financement du projet Liria. Cette décision permettra au promoteur de poursuivre les travaux de construction au centre-ville tout en conservant les protections prévues à l'entente conclue avec la Ville*
- 7.8 Toponymie – Démission et nomination de membres du comité de toponymie pour 2026-2028
- *À la suite de la démission de deux membres du comité de toponymie, le conseil municipal doit procéder à la nomination de deux nouveaux membres parmi les candidatures reçues en janvier dernier*
  - *Le comité devant être composé d'un minimum de cinq membres citoyens, ces départs ont réduit le nombre de membres actifs à quatre*
  - *Mario Fauteux et Alexandra Ferland*
- 7.9 Protocole d'entente entre le ministère de la Sécurité intérieure et la Ville de Saint-Jérôme – Octroi d'une subvention à la Ville de Saint-Jérôme pour l'exercice financier 2025-2026 pour la participation de son corps de police au comité Accès Tabac
- *Le Comité Actions concertées pour contrer les économies souterraines (ACCES) Tabac lutte contre le commerce illégal du tabac*
  - *Il aide aussi l'État à réduire l'évasion fiscale, soit le non-paiement illégal de taxes et d'impôts*
  - *Les activités du comité sont maintenues pour l'exercice financier 2025-2026*
  - *Le comité repose sur la collaboration entre les corps de police, les ministères et les organismes publics du Québec*
  - *Son but est de faire respecter les règles fiscales et de freiner la vente illégale du tabac*
  - *Les corps de police membres s'engagent à enquêter pour démanteler les réseaux illégaux de fabrication et de distribution*
  - *Le ministre veut verser une subvention à la Ville pour rembourser certaines dépenses liées à la participation du corps de police*
- 7.10 Protocole d'entente entre le ministère de la Sécurité intérieure et la Ville de Saint-Jérôme – Octroi d'une subvention à la Ville de Saint-Jérôme pour l'exercice financier 2025-2026 pour la participation de son corps de police au comité Accès Cannabis
- *Le cannabis est légal dans certains cas, mais les corps de police gardent leurs pouvoirs en matière criminelle.*

- *La Loi sur le cannabis permet encore de réprimer l'approvisionnement illégal*
- *Le gouvernement du Québec a créé le Comité Actions concertées pour contrer les économies souterraines (ACCES) Cannabis*
- *Ce comité réunit des corps de police, des ministères et des organismes du gouvernement*
- *Son rôle est de renforcer les enquêtes contre les réseaux illégaux de fabrication et de distribution*
- *Le Service de police de la Ville de Saint-Jérôme y participe par l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ)*
- *Le ministre peut verser une subvention à la Ville pour rembourser certaines dépenses liées à cette participation*

**7.11 Demande de résolution d'appui – Circulation des camions et des véhicules-outils sur le territoire de la Ville de Saint-Colomban**

- *La Ville de Saint-Colomban demande l'appui de la Ville de Saint-Jérôme concernant l'interdiction de transit des camions et véhicules-outils sur le chemin de la Rivière-du-Nord afin d'améliorer la sécurité et la qualité de vie des riverains*
- *La Ville de Saint-Jérôme n'a pas d'objection en lien avec cette demande puisque cette mesure n'a aucun impact négatif pour la Ville et ses résidents*

**8. RESSOURCES HUMAINES**

**8.1 Nomination – Directeur du Service de la sécurité incendie par intérim – Service de la sécurité incendie**

- *Comblement temporaire par intérim du poste de directeur du Service de la sécurité incendie laissé vacant en juin 2026.*

**8.2 Mandat au comité patronal – Présentation des dossiers d'évaluation préliminaire au comité syndical du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 308**

- *Depuis 2013, le syndicat a soumis des demandes de réévaluation visant dix-sept fonctions des Travaux publics*
- *À la suite d'une analyse des postes et de la mise à jour des descriptions d'emploi, des évaluations préliminaires ont été réalisées*
- *Le comité patronal souhaite maintenant les présenter au comité syndical*

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS – CLÔTURE**

- 9.1 Public - Seconde période de questions
- 9.2 Dépôt d'avis de proposition par les membres du conseil
- 9.3 Parole au conseil
- 9.4 Levée de l'assemblée

*Prochaine séance ordinaire : Le 14 juillet 2026*